

Bienvenue



La charte du Parc, adoptée par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013, constitue le document de référence qui engage ses signataires pour les 12 années à venir. À chaque étape de l'élaboration de cette nouvelle charte, le syndicat mixte a intégré l'évaluation dans sa réflexion. La volonté affirmée d'une mise en œuvre « pluri-acteurs » de ce projet de territoire nous a obligés à imaginer un suivi précis des avancées de chacune des orientations et mesures. L'objectif est d'optimiser le pilotage de la charte, afin que les actions des différents partenaires soient menées de façon cohérente et coordonnée, dans le respect des compétences de chacun, pour aboutir aux objectifs attendus.

C'est un exercice difficile. À l'issue de l'enquête publique sur le projet de charte, les commissaires-enquêteurs ont souligné l'importance de l'établissement d'un « état zéro » et ont recommandé de revoir à la baisse le nombre d'indicateurs. De fait, chaque indicateur a été retravaillé, en accord avec les services de la Région, en fonction de sa pertinence et de la disponibilité de la donnée. Conformément aux engagements pris, cet état de référence du territoire a été établi avec les données les plus actualisées possibles. Et nous remercions tous ceux qui y ont contribué et tous les organismes qui ont fourni des données (collectivités, établissements publics, services de l'Etat, associations...).

L'observatoire de suivi de la mise en œuvre de la charte a donc vocation à présenter les résultats de cet « état zéro » du territoire. Organisé, d'une part autour des 9 enjeux majeurs du territoire et d'autre part autour des vocations,

orientations et mesures de la Charte, le site propose une sélection d'indicateurs commentés et illustrés sous la forme de cartes, de tableaux ou de graphiques :

– Les indicateurs de réalisation ont pour objet de quantifier et d'évaluer les actions mises en œuvre pour l'application des mesures.

– Les indicateurs de résultat, quant à eux, ont pour objet d'évaluer l'impact de ces mêmes mesures sur le territoire.

Définis en veillant à ce qu'ils soient pertinents et opérationnels, ces chiffres clés recouvrent ainsi la grande diversité des actions et des impacts envisagés pour chaque mesure.

L'objectif de ce dispositif technique assez complexe est de suivre les conditions dans lesquelles le territoire évolue au cours de la période 2013-2025. L'interprétation des indicateurs est donc à considérer dans la durée, au regard des nouveaux référentiels existants et en fonction des échelles d'analyses les plus pertinentes.

Bonne visite !